

## Salaire des profs: le ministère propose une prime informatique de 150 euros par an

Paris, 13 oct. 2020 (AFP) -

Le ministère de l'Education a proposé mardi aux organisations syndicales enseignantes une prime informatique de 150 euros par an, dans le cadre de discussions plus générales sur la revalorisation du métier.

Le budget 2021 du ministère a été augmenté de 400 millions d'euros (500 millions en année pleine), afin d'augmenter les salaires des enseignants français, inférieur de 7% en début de carrière à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La hausse de budget doit financer différentes primes, notamment une prime d'attractivité (260 millions d'euros en année pleine) ciblant les personnels en début et milieu de carrière.

Cette prime, dont les modalités ne sont pas encore définies, entrerait en vigueur à partir du mois de mai 2021. Comme l'avait déjà indiqué le ministre Jean-Michel Blanquer, elle représenterait environ 100 euros nets mensuels d'augmentation pour les enseignants au moment de leur titularisation.

Les 500 millions d'euros supplémentaires alloués dans le budget comprendraient également une prime d'équipement informatique (178 millions d'euros) de 150 euros nets annuels pour chaque prof.

Les enseignants pourraient ainsi "s'équiper ou renouveler entièrement leur équipement" tous les trois à quatre ans, selon le ministère.

Une enveloppe de 45 millions d'euros permettrait aussi d'augmenter certaines catégories de personnels comme les directeurs d'école. Enfin, 11 millions d'euros seraient consacrés à améliorer les grilles d'avancement salarial.

Selon les syndicats, cette ventilation peut encore évoluer avant des arbitrages rendus la semaine prochaine par le ministère.

Les organisations syndicales ont d'ores et déjà émis plusieurs réserves: "la prime d'équipement informatique n'est pas à la hauteur des besoins", a réagi Régis Metzger, co-secrétaire général du Snuipp-FSU, premier syndicat du primaire.

Et l'enveloppe globale ne suffit pas au "déclassement salarial" de la profession, selon lui.

"Nous n'avons eu aucune indication sur la loi de programmation pluriannuelle", a aussi regretté Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire.

Cette loi a été promise par le ministre dans le cadre d'un "Grenelle des professeurs" prévu à partir de décembre pour revaloriser durablement le métier sur le plan financier et améliorer le bien-être au travail. Un motif de satisfaction: les hausses de salaires ne seront pas conditionnées à une augmentation du temps de travail ou d'autres contreparties, comme le redoutaient les syndicats, s'est félicité Mme Rolet.

ito/asm/cbo/it

Afp le 13 oct. 20 à 15 21.